

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le trente et un mai deux mille onze, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 25/05/2011

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 32

**PRESENTS :** Jean-Claude LEBLOIS, Jean-Claude BASSET, Arlette DEMAR, Eric RIBIERE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Dominique GILLES, Roger DESROCHE, Gérard BARRAUD, Michelle DEMONET, Martine TANDEAU DE MARSAC, François ENGELIBERT, Michelle MONDIT, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Patrick DESCHARLES, Valérie GIROIR, Nadine MAGY, Alexandre MAZIN, Emmanuel POISSON, Christine RIFFAUD, Catherine CELESTIN, Jean-Pierre ESTRADE, Paul DUCHEZ, Edith LERENARD, Sabine VINCENT, Jean-Pierre MORLON, Monique REIX-BUSSY.

**EXCUSES :** Béatrice DUFOUR, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

## 2011 – 080 : BUDGET GENERAL – DECISION MODIFICATIVE 01

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de Noblat

**Vu** l'Arrêté Préfectoral 2010-2369 du 17 décembre 2010 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat,

**Vu** la délibération 2011-062 approuvant le budget primitif du budget général 2011 de la Communauté de Communes de Noblat

Suite au bris d'une vitre du bâtiment l'Interco sur la ZAE de Soumagne, Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire d'inscrire les écritures résultant de la proposition d'indemnisation faite par la société d'assurance.

## SECTION DE FONCTIONNEMENT

| <b>DEPENSES</b> |    |      |                        |                 |                 |
|-----------------|----|------|------------------------|-----------------|-----------------|
| Article         | Op | Fonc | Libellé                | Ajout / Retrait | Nouveau montant |
| 678             |    | 020  | Autres charges except. | 500,00          | 500,00          |
| 022             |    | 020  | Dépenses imprévues     | -500,00         | 268 764,00      |
| <b>TOTAL</b>    |    |      |                        | <b>0,00</b>     |                 |

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par  
30 voix pour, 0 contre et 0 abstention

**Approuve** la décision modificative n°01 du budget général de la Communauté de Communes de Noblat conformément au tableau ci-dessus.

Fait et délibéré à Saint Léonard de Noblat les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le 06 juin 2011

Certifié exécutoire

Reçu à la Préfecture

le : 10.06.2011

Publié ou notifié

Le : 06.06.2011

Le Président,



Jean-Claude LEBLOIS

**Accusé de réception préfecture**

Objet de l'acte : 2011-080: BUDGET GENERAL - DECISION MODIFICATIVE N.1

Date de transmission de l'acte : 10/06/2011

Date de réception de l'accusé de  
réception : 10/06/2011

Numéro de l'acte : 2011-080 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 087-248719361-20110606-2011-080-DE

Date de décision : 06/06/2011

Acte transmis par : Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires